



l'information à sa source !

Bulletin municipal

Juin 2022

Sommaire

- L'édito du maire : troisième bulletin du mandat 2020-2026
- Les Finances de la Commune et ses projets
- La communication municipale
- Enquête Stationnement : suite
- Elections 2022 : Encore une bonne participation...
- InfoFlash : reconduction de ce mode de communication instantanée
- Information sur les risques majeurs
- Internet très haut débit ; Fibre ou pas fibre ?
- Salle multimédia, Bibliothèque, Tiers-Lieu ?
- Pégairolles d'antan
- Changements dans le personnel communal
- Nouvelles des habitants
- Informations pratiques, Mairie, Eau, Déchets
- Culture et Festivités
- Nouvelles du Poulanel



Un peu plus de deux ans se sont écoulés depuis le renouvellement du conseil municipal de votre commune le 15 mars 2020, et cette année encore, pas de vœux du Maire pour vous donner en direct des informations sur la gestion de votre commune. Ce bulletin va s'efforcer de rattraper ce déficit d'information. Espérons que les festivités du 14 juillet permettront également de vous tenir au courant des plus récents événements relatifs à votre commune et que fin 2022, nous pourrons nous retrouver sans encombre pour les vœux traditionnels.

Encore sous le signe du COVID19 :

Après quelques mois d'hésitation, le virus a réussi à parvenir jusqu'à notre commune, heureusement sans y induire de cas graves, jusqu'à maintenant. La période des élections présidentielles a quasiment généré un « cluster » dans la commune, même si toutes les contaminations ne semblent pas avoir été issues des mêmes sources et circonstances. Restons donc vigilants pour nous et pour les autres, en particulier après l'été, même si nous tous souhaiterions tourner cette page.

Evolution de la population :

Le recensement 2018 a dénombré une population INSEE de 55+1 habitants permanents équivalents, devenue « effective » en début d'année pour le calcul de nos « dotations ». Il sera bientôt temps de procéder à un nouveau recensement.

Malheureusement, le temps qui passe est sans doute plus dévastateur que le Covid, ainsi que le démontre la rubrique en fin de bulletin. Le défi pour notre petite commune reste le renouvellement de la population permanente. Avec nos six logements

communaux, nous faisons ce que nous pouvons, dans la limite des moyens de la commune, mais la tendance à la transformation d'habitat permanent en résidences secondaires reste forte.

La nécessité de préparer le futur de la commune :

L'évolution de la population a aussi comme implication la nécessité de préparer une future équipe municipale, car quatre ans sont bien vite passés. Sauf à renoncer à voir perdurer l'existence de Pégairolles comme commune de plein exercice, il faudra à minima trouver sept conseillers en mesure d'élire un maire et un ou deux adjoints parmi eux. Espérons que certains y réfléchissent. Qu'ils n'hésitent pas à assister aux conseils ou à contacter l'équipe en place.

Nos chantiers :

La réalisation des projets lancés par la commune s'est poursuivie, même si leur ampleur tend à diminuer. Vous en trouverez la liste dans l'article sur les finances. Le budget primitif 2022, voté au premier trimestre, s'est limité aux projets financés à cette date. De nouvelles subventions d'ores et déjà confirmées pourront permettre d'étoffer cette liste.

A la communauté de communes :

Après une phase de gouvernance un peu chaotique induite par des péripéties politiques locales, le Conseil de la communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup a pu voter et commencer à mettre en œuvre son ambitieux projet de territoire 2020-2026 (voir le site de la CCGSPSL).

Ce projet devrait avoir quelques effets sur la commune, avec, nous l'espérons, la mise en œuvre effective d'une solution pour le seuil de la Foux. On notera aussi le recrutement de deux gardes-champêtres intercommunaux pour assurer la police rurale. Enfin le programme de Fonds de Concours se poursuit en s'amplifiant pour le plus grand bénéfice des communes et notamment des plus petites.

Communication :

Nous avons évoqué un déficit en la matière. Pour y répondre, la commission communication de la commune s'est livrée à une enquête dont les résultats sont détaillés plus loin.

Les finances de la commune et ses projets :

Calendrier budgétaire :

Nous avons pris l'habitude d'anticiper en matière de budget, il n'en a pas été de même cette année. Nous n'avions pas d'opérations importantes à payer, tandis que le comptable public rend disponible le compte de gestion plus rapidement que par le passé. Le conseil municipal a donc pu voter le Budget Primitif 2022 (BP2022), le 25 février, après avoir approuvé le compte de gestion 2021, voté le compte administratif et affecté les résultats de l'exercice 2021.

Toutefois, dans l'attente de la fourniture des documents relatifs aux impôts locaux, nous n'avons pu encore voter les taux encore à la main des communes. Compte-tenu de la revalorisation des bases, et de l'instauration d'un prélèvement de 2% sur le foncier bâti par la communauté de communes, nous maintiendrons nos taux inchangés pour 2022 afin de ménager nos contribuables dans un contexte économique et politique chargé d'incertitudes.

Nous avons scindé nos projets 2022 en deux ensembles. Le premier correspond à ce qui peut être financé sur la base de notre épargne et des subventions notifiées ; les dépenses afférentes à ce lot sont inscrites au BP2022. Le deuxième pourra faire l'objet d'un budget supplémentaire en fonction de l'obtention des subventions demandées.

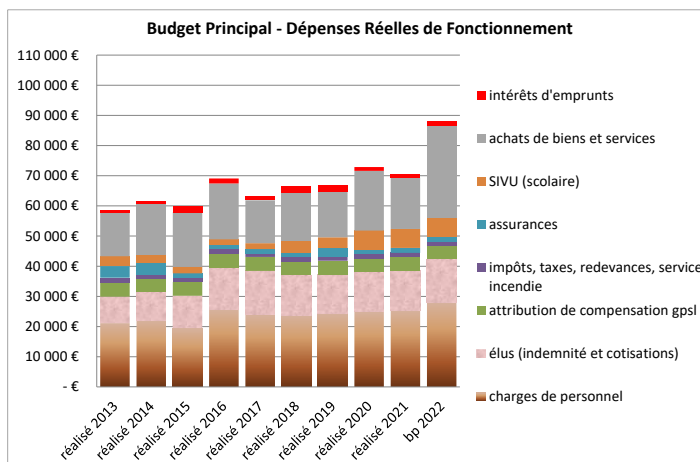
Le Budget Primitif 2022, voté le 25 février et présenté ci-après est donc préliminaire. Mais commençons donc par détailler les comptes 2021 et les résultats.

L'exercice 2021 :

Le budget de fonctionnement 2021 totalise, hors report des résultats 2020, des « dépenses réelles » de 70 599€ (72 884€ en 2020), dont 18 496€ de charges à caractère général, 25 474€ de charges de personnel et 1 205€ de charges financières, pour des recettes de 104 272€ (89 128€ en 2020).

Ces dépenses de fonctionnement ramenées aux habitants INSEE (55 au 1/01/2021) donnent un ratio de 1284€/habitant qui pourrait paraître élevé par rapport à des communes n'ayant pas autant de résidences secondaires. Il n'est pas inquiétant ici.

Ce budget de fonctionnement a été clôturé avec un résultat positif de 19 237.62€, ce qui avec le report du résultat 2020 a donné un **solde excédentaire définitif de 30 879.97€**.



Le budget investissement 2021 a totalisé en dépenses 111 200€ (201 383€ en 2020), dont 43 063€ de remboursement de capital emprunté, principalement constitué de 40 000€ d'emprunt « in fine ». Il a été clôturé avec un résultat déficitaire (-24 374.18€), mais avec le report du résultat 2020, l'année s'est achevée sur un **solde définitif positif de 12 010.97€**.

Ces résultats ont été affectés comme suit : 10 879,97€ reportés en recette de fonctionnement, 20 000€ affectés en budget investissement. La totalité du solde investissement, soit 12 010,97€ reportés en excédent d'investissement.

Les impôts locaux : stabilité des taux

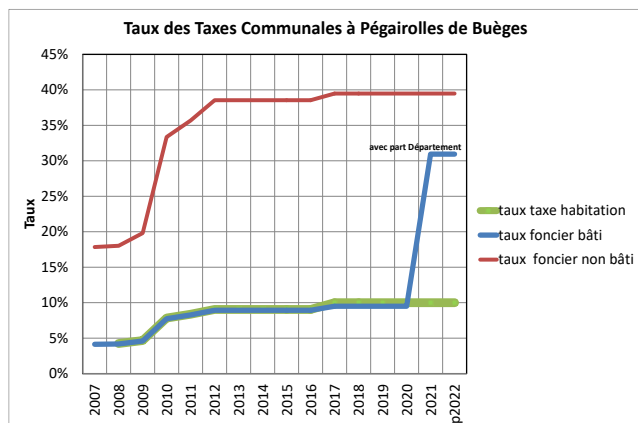
Ces impôts correspondent aux 3 taxes suivantes :

- La taxe d'habitation (TH), voit sa réforme se terminer avec sa suppression pour les résidences principales. Elle est progressivement remplacée par :
 - o une compensation de « l'ancienne part résidences principales » via principalement un transfert de la part de taxe sur le foncier bâti antérieurement perçue par le Département (lui-même compensé par une fraction de TVA)
 - o une part résidences secondaires (future THRS) dont le taux a été fixé par l'Etat à l'identique de celui de 2017 (seules les bases évoluent jusqu'en 2023, date à laquelle la liberté d'en fixer le taux devrait être rendue à la commune)
- La Taxe sur le foncier bâti (TFB) : taux à voter pour 2022 sur la somme taux communal + taux

départemental (contribution transférée du Département à la commune pour compenser l'exonération de TH)

- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : taux à voter pour 2022

Nous avons conservé inchangé le taux de TFB pour les raisons suivantes : 1) la Loi de Finances 2022 prévoit une hausse des bases de 3.4% (inflation 2020 et 2021), entraînant mécaniquement une hausse des taxes à taux inchangé, 2) la communauté de communes a décidé de prélever 2% de TFB (au lieu de zéro) pour financer son Projet de Territoire 2020-2026, 3) la conjoncture économique pèse notablement sur le budget des ménages, avec la reprise d'une inflation importante. En conséquence, notre taux de TFB 2022 sera inchangé, soit 30.95% (9.5% de l'ancienne part communale plus 21.45% de part départementale). Cette stabilité implique la conservation à l'identique du taux de TFNB de 39.49%.



Au final, nos recettes fiscales locales devraient se monter à 29 153€ en 2022, dont 21 234€ de TFB, 869€ de TFNB, et 7 822€ de THRS. Noter que les règles de compensation de la TH nous ont été favorables depuis 2020. Pour mémoire, **cette fiscalité locale a représenté 27% des recettes de fonctionnement en 2021**, couvrant par exemple en totalité les frais de personnel ainsi que la « cotisation » au Service Départemental d'Incendie et de Secours et les assurances souscrites par la commune.

Le Budget Primitif 2022 :

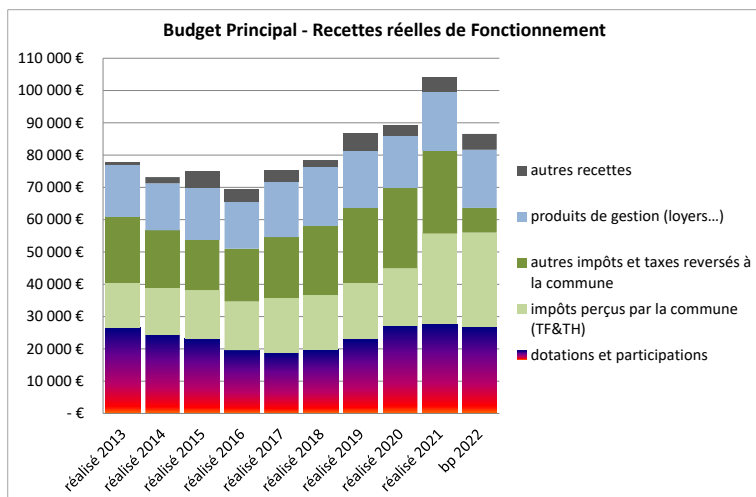
Fonctionnement :

Après affectation des résultats et ajustement des recettes fiscales, nous devrions disposer d'un total de recettes de fonctionnement de

97 430€, soit 16% de moins que le réalisé 2021, mais avec une estimation prudente du montant de la « taxe additionnelle aux droits de mutation » dont nous ne maîtrisons pas le montant.

Ces recettes sont équilibrées par des dépenses prévisionnelles totales du même montant (97 430€), soit 15% de plus que le réalisé 2021. A l'exception des coûts d'énergie, de carburants et de fournitures diverses prévus en hausse notable, les autres augmentations de dépenses sont ventilées à peu près sur tous les postes, sans que se dégagent d'autres points très significatifs.

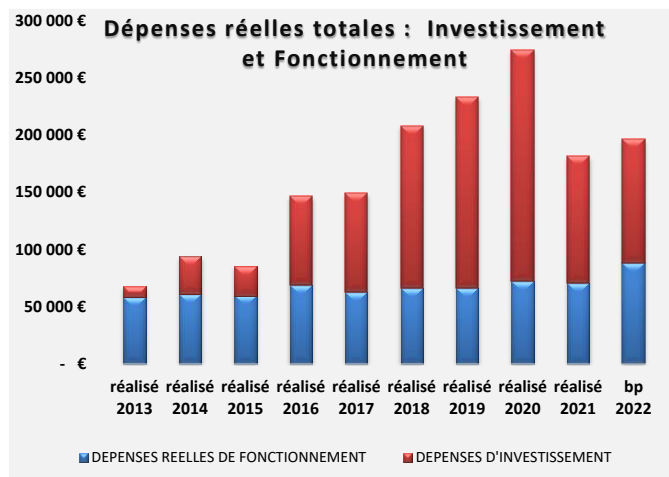
Sur les dépenses dites non-budgétaires, on relèvera une baisse notable des provisions correspondant à une ancienne «subvention» du budget principal au budget annexe assainissement pour le financement du schéma directeur assainissement du village, dont la régularisation en 2021 avait été exigée par le Trésorier.



Investissements :

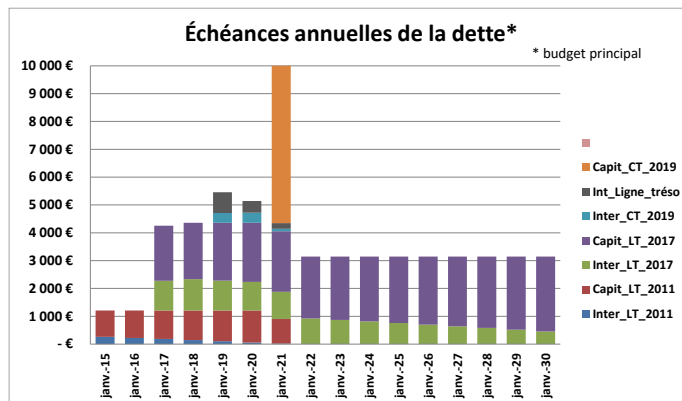
Après affectation des résultats, prévision de virement de la section de fonctionnement et ajustement des subventions notifiées, nous disposons de recettes totales d'investissement de 108 730€, et donc à une dépense prévisionnelle du même montant. Ce budget est en diminution de 12% par rapport à 2021. Toutefois cette diminution apparente correspond en réalité à une capacité réelle d'investissement supérieure à celle de 2021 puisque l'année passée, nous remboursions 40 000€ de capital emprunté, somme qui diminuait d'autant les vraies dépenses d'investissement.

Par ailleurs, des subventions supplémentaires nous ayant été d'ores et déjà notifiées depuis l'élaboration du budget, par le Département et par la CCGPSL, nos investissements s'en trouveront augmentés d'autant.



Une dette maîtrisée :

En 2021, le remboursement d'un emprunt court terme de 40 000€ et la fin d'un emprunt long-terme alors souscrit pour de l'assainissement ont réduit notre dette au seul emprunt souscrit pour financer le logement « Maison des Aucelous ». L'encours total de la dette sera au 31 décembre 2022 de 31 270€ soit 569 euros par habitant INSEE, ou encore une année d'épargne brute 2021, ce qui est un excellent ratio.



Les projets 2022 :

Comme indiqué ci-dessus, nous avons ajusté la liste des projets à réaliser en 2022 selon les financements obtenus.

Achevés :

Grosse réhabilitation du parc locatif communal :

La rénovation du Presbytère a été le plus important investissement 2021. Elle comprenait la réfection de la toiture, l'isolation, le changement de menuiseries et la mise à niveau des appartements

(électricité et plomberie). Ce programme lancé et prévu pour 2021 a connu quelques retards, principalement dus à des imprévus souvent rencontrés dans des bâtiments aussi anciens. De ce fait, les travaux ont un peu débordé sur 2022, avec la facturation correspondante, mais ils sont désormais achevés et nous devrions prochainement mettre le T3 en location, le T2 ayant pu rester habité pendant les travaux.

En cours :

Rénovation courante du parc locatif communal, et en particulier :

Maison des Aucelous : suite à des problèmes de condensation que nous espérons réglés, la peinture du logement a dû être entièrement reprise, la ventilation améliorée et divers équipements remplacés.

Gîte de la Tour : ici aussi des problèmes d'humidité ont dû faire l'objet de travaux correctifs, notamment au niveau de la venelle et de la terrasse.

A faire :

Extension du cimetière.

Après négociation amiable, l'achat du foncier a pu être finalisé le 23 mars 2022. Les études préalables sont en cours afin de préciser l'emprise à clôturer et les accès. La création de places de stationnement est également prévue sur les deux parcelles acquises, ainsi qu'un aménagement de la portion du « chemin de la Fontaine » jusqu'au village.

Réfection de voirie et chemins :

Un programme au Méjanel est prévu rue de la Draille, au départ du chemin de Pégairolles et du chemin de la Foux

Construction de toilettes publiques :

Ce projet d'équipement du parking de la Source reste à lancer avant fin 2022.

Eclairage public tranche 2 :

Ce programme visant notamment à remplacer tous les anciens lampadaires par du nouveau matériel à technologie LED avait été reporté sur 2022. Il sera lancé cette année en intégrant dans le matériel les résultats de l'enquête sur l'extinction nocturne.

Sécurisation du village :

La pose de balustrades en divers points dangereux (place de l'Eglise et place de la Liberté) est prévue après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France. Ceci permettra de rassurer le Maire, car ces points sont potentiellement dangereux.

Reportés :

Réfection de la Toiture de l'Eglise : faute de subventions significatives il a été décidé de reporter ce projet qui nécessite de toute manière des études préalables.

La communication municipale :

Quelques administrés ont formulé des demandes en vue d'obtenir une information plus rapide, plus complète permettant notamment une implication dans la vie communale.

Une des particularités de Pégairolles est que ses habitants sont un mélange pratiquement à parts égales de résidents permanents, semi-permanents et de résidents secondaires, ces derniers étant parfois très éloignés de la commune le plus clair de l'année, or l'idéal serait de procurer à tous une même information dans les mêmes délais et surtout pour tout ce qui correspond aux informations que toute commune se doit de diffuser à ses administrés.

Ceci dit, il ne faut pas oublier que satisfaire complètement cette demande reste compliqué. En effet, l'équipe municipale ne compte que sept personnes et ne dispose que de huit heures hebdomadaires de secrétariat et, jusqu'à présent du moins, d'un unique rédacteur. Une communication plus rapide, plus complète et plus élaborée nécessitera des ressources complémentaires tant internes à titre bénévole, qu'externes et donc onéreuses.

Résultats d'une enquête communication :

Afin de mieux cerner la demande et de prévoir des améliorations, la commission communication de la commune a distribué un formulaire.

16 réponses ont été remontées.

75% des répondants déclarent avoir facilement accès à l'information de la commune, mais,

13% se déclarent tout à fait satisfaits de la communication de la commune,

47% plutôt satisfaits,

40% moyennement à pas du tout satisfaits.

Canaux de communication existants :

Plusieurs moyens de communication sont actuellement à la disposition des habitants :

- Les Tableaux d'affichage officiel devant la Mairie et au Méjanel (sous l'abribus),

- Le Bulletin municipal qui présente les projets, réalisations de l'année et fait un point précis et accessible sur les finances de la commune,

- Le site internet « pegairollesdebueges.fr » s'efforce de diffuser les mêmes informations, en y traitant quelques sujets supplémentaires. Nous pensons le renouveler quelque peu dans sa forme dans l'année à venir.

- InfoFlash : depuis 2021, avec l'aide de la communauté de communes qui a financé une année test et devrait participer à la suite de l'abonnement, nous disposons d'un système d'information et d'alerte nommé InfoFlash qui fonctionne sur smartphone (www.info-flash.com). Vous trouverez ci-après le rappel du mode d'emploi de ce nouveau moyen de communication qui permet de recevoir des messages et alertes personnalisés, à condition de s'abonner (c'est gratuit) et éventuellement de fournir son adresse mail ou numéro de portable à la Mairie pour des alertes personnalisées.

L'enquête fait ressortir que le principal moyen de communication utilisé par les répondants pour s'informer consiste dans les échanges avec les conseillers municipaux. Viennent ensuite l'affichage municipal, le bulletin municipal et le site Internet de la mairie. Mais ces derniers sont nettement moins utilisés par les répondants.

Lorsqu'on interroge les habitants sur les modes de communication existants ou à créer qui auraient leur préférence, la mise en place d'une liste de diffusion par mail permettant de recevoir les informations de la mairie et de faire remonter vos questions est majoritairement plébiscitée par les

répondants, notamment par les plus jeunes ou des résidents semi-permanents et secondaires. La mise en place d'un tel canal nécessite de recueillir les adresses mail des habitants intéressés et de les archiver dans le cadre légal de protection des données (RGPD). Nous invitons ceux qui le souhaitent à adresser leurs coordonnées électroniques à mairiedepégairolles@wanadoo.fr.

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Sauf mention contraire, notamment pour le respect des normes sanitaires s'il y a lieu, les séances sont publiques et peuvent être une source d'information de première main pour tous les habitants à commencer par ceux qui se trouvent mal informés sur l'action municipale. N'hésitez pas à venir, nous nous sentirons moins seuls.

Enquête stationnement : suite



Suite à plusieurs réclamations adressées aux élus au sujet de problèmes de stationnement tant au Village qu'au Méjanel, une enquête a été réalisée sous forme d'un questionnaire.

Nous avons finalement obtenu 29 réponses, ce qui est un excellent résultat.

On retiendra que la majorité **des répondants dit n'avoir aucun problème de stationnement ou « parfois »** seulement.

La situation n'est donc pas critique, mais seulement limitée à la période estivale. On peut cependant constater que la fréquentation touristique augmente et celle des randonneurs en particulier. Si tout ceci n'appelle pas de mesures complexes et coûteuses, il faut néanmoins anticiper des difficultés croissantes.

La première mesure sera la pose de panneaux dans le Village et au Méjanel afin d'y réserver le stationnement aux seuls résidents dans le cadre des

dispositions légales. Ceci fera l'objet d'une réunion dédiée à ce sujet vers la fin de l'année 2022.

La deuxième mesure sera de créer des places de stationnement vers le cimetière et d'aménager la jonction piétonne avec le Village.

Par la suite, le retour de ces expériences pourra faire l'objet de mesures complémentaires.

Elections 2022 : encore une bonne participation

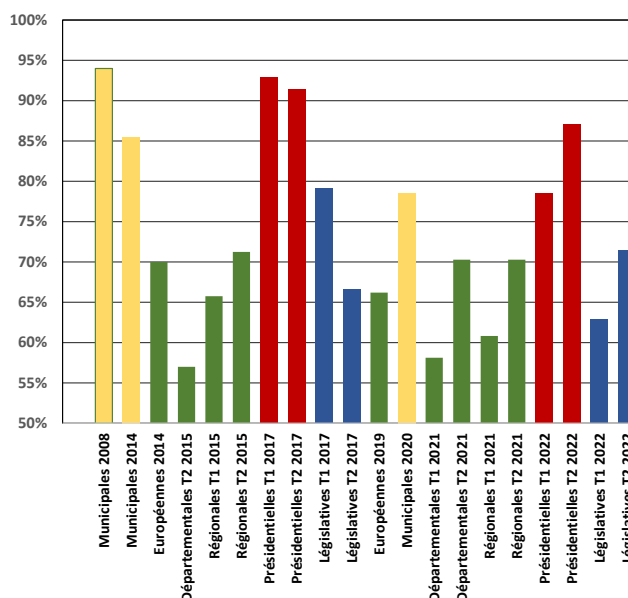
Elections Présidentielle et Législatives 2022 :

Ayant apprécié notre salle des fêtes quasi-neuve (toujours non officiellement inaugurée) pour accueillir « dans le respect des règles sanitaires » le bureau de vote communal, c'est dans ce local que nous avons tenu bureau pour les deux tours de la présidentielle et pour les législatives qui suivaient.

Depuis l'an passé, notre liste électorale s'est amenuisée, passant de 74 inscrits à seulement 70, et si le rajeunissement de l'âge moyen des électeurs est un point positif, ce déclin ne nous enchante pas, qui traduit la disparition de quelques anciens.

Les électeurs pégachs restent plus mobilisés que bien d'autres, avec une participation très au-dessus de la moyenne nationale. Toutefois, même si ce taux reste supérieur à 50%, il ne s'améliore pas, au contraire, ce qui est préoccupant.

Participation aux élections à Pégairolles



InfoFlash : reconduction de ce mode de communication instantanée :

Il s'agit d'un Système d'Information et d'Alerte Local (SIAL) ayant l'avantage d'être largement partagé par divers services de l'Etat et par de nombreuses communes. Sa mise en œuvre expérimentale a été financée pour l'année 2021 par la communauté de communes. A partir de 2022, son coût, négocié dans un cadre mutualisé, sera à la charge de la Mairie.

Nous avons décidé de conserver ce moyen d'information quasi instantané, performant et peu coûteux à l'intention de toutes les personnes disposant d'un « smartphone » et ayant fait le choix de s'abonner. Cette démarche est entièrement gratuite pour l'utilisateur.



IF Info-Flash
Informe et Alerte les citoyens

Soyez **ALERTÉ et INFORMÉ** en temps réel

L'écosystème numérique **Info-flash** vous informe et vous alerte sur les événements locaux et l'actualité. Les alertes de votre ville sont toujours dans votre poche, où que vous soyez.

SIMPLE ET GRATUIT

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **Info-flash** sur internet.
- 2 Ouvrez **Info-flash** et ajoutez votre commune en favori.

Pas besoin de créer un compte, 100% anonyme!

Félicitations vous recevrez désormais des notifications des autorités locales en cas d'alertes ou d'informations!

En partenariat avec : MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ, CAUDAN, MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, GREENTECH

Information sur les risques majeurs :

Même si à Pégairolles on peut se sentir à l'écart des grandes catastrophes qui peuvent dramatiquement frapper certains endroits du territoire national et voisins, il n'en demeure pas moins que des aléas importants y existent. Leur

probabilité d'occurrence et leur intensité augmentant avec l'évolution climatique, il est important de connaître et réviser les conduites à adopter le cas échéant.

Rappelons que dans ce cadre, un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été effectué de manière mutualisée entre communes et communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. A Pégairolles, nous disposons donc désormais d'un DICRIM qui n'est pas un roman policier, mais une information sur les conduites à adopter en cas de crise grave.

Des exemplaires ont été distribués et d'autres sont à votre disposition en Mairie et sur le site internet de la commune ; consultez-les !

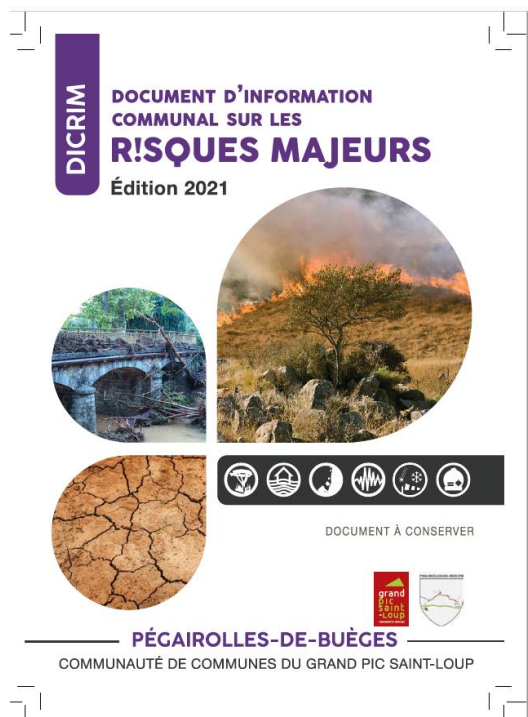
En résumé, les deux risques majeurs à Pégairolles sont par importance décroissante 1) le risque d'incendie et 2) le risque d'inondation.

Le second requiert un comportement adapté en période de fortes précipitations et évidemment surtout en fond de vallée, et particulièrement sur route et chemins.

Le premier implique **en priorité la réalisation des « Obligations Légales de Débroussaillage »**. En outre il est indispensable d'avoir un comportement responsable en période de sécheresse et de grand vent, c'est-à-dire pas de feu en extérieur, pas de travaux avec des outils susceptibles d'enflammer des herbes et broussailles et de faire connaître ces risques aux locataires saisonniers et autres touristes de passage.

Rappelons au passage que **l'usage du feu est interdit du 15 juin au 1^{er} octobre**, que ce soit pour des besoins agricoles ou obligations de débroussaillage. Par ailleurs, **les feux de camp sont strictement interdits en tout temps sur le territoire**, n'hésitez pas à prévenir la Mairie si vous en observez. Des panneaux supplémentaires seront installés pour rappeler ces interdictions.

En complément **l'utilisation du barbecue du site de la Source de la Buèges** (dérogatoire par rapport à l'interdiction susmentionnée) est désormais explicitement **interdite en période de sécheresse**. Un affichage sur site le précisera et les contrevenants pourront être poursuivis.



Internet très haut débit ; Fibre ou pas fibre ?

Les importants travaux de tranchées, de pose de fourreaux, de tirage de câbles, de renforcement de poteaux, de pose de boîtiers optiques financés par le Département semblaient annonceurs d'un accès rapide au très haut débit.

Les annonces du Département sur la mise à disposition de ce réseau pour les opérateurs, à partir de fin mars 2021 et l'arrivée des équipes commerciales d'Orange et de divers sous-traitants paraissent confirmer la réalité de cette échéance.

Malheureusement, si quelques chanceux ont été quasi instantanément raccordés, la grande majorité des abonnés au réseau cuivre sont encore dans l'expectative.

De nombreux problèmes se font jour : problèmes d'identification des adresses, distance entre bâtis et boîtiers de raccordement optique, passage des derniers mètres ou décimètres sur les façades, écarts entre plan projet de Covage et réalité de terrain.

Pour couronner le tout, la correction des adresses gérées par « l'ANCES », préalable à tout raccordement paraît être une tâche administrative ardue et longue, à moins d'y voir aussi un manque de volonté des fournisseurs d'accès pour financer la terminaison des connexions.

Sujet à suivre encore, malheureusement, car la perspective d'arrêt du maintien du réseau cuivre par Orange commence à se rapprocher tandis que le caractère incontournable du numérique est désormais acquis !

Dans tous les cas il est conseillé de repérer son adresse sur le site Hérault Numérique.

Salle multimédia, Bibliothèque, Tiers-Lieu ?

Le local situé à côté de la Mairie, ancien préau des filles, a été réhabilité et aménagé en tant que « Salle Multimédia ». Pandémie oblige, son utilisation a été fort limitée depuis son achèvement. Il a jusqu'à présent servi comme espace de « coworking » lors du confinement, après avoir été utilisé pour héberger deux comédiens de passage ainsi que pour deux expositions.

Le point bibliothèque qui avait obtenu une certaine adhésion de principe a surtout conduit à amasser de nombreux livres, empilés dans les armoires. Nous étudions la possibilité de les rendre accessibles dans la salle du Conseil aux horaires d'ouverture du secrétariat.

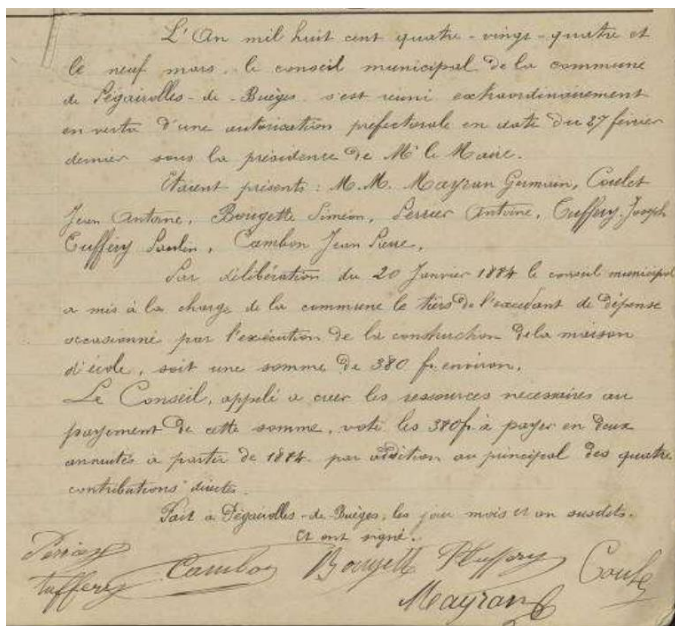
Ce local qui se voulait être en quelque sorte un « Tiers Lieu » a vu cette utilisation disparaître au profit du Tiers Lieu situé sur la commune du Causse de la Selle, qui a l'avantage de réunir en plus grand nombre nos néoruraux. Nous allons travailler à préciser l'usage de notre local, et, répétons-le, vos idées seront bienvenues.

En attendant, son équipement le permettant, nous avons décidé de le proposer comme hébergement de réfugiés ukrainiens. Depuis le 1^{er} juin, Valentina, la grand-mère, Marharita, la mère ainsi que Veronika (9 ans) et Palina (10 ans) sont installées dans ce local dont l'équipement a été complété en conséquence.

Pégairolles d'antan ; Délibérations et Arrêtés municipaux anciens :

En cette année 2022, alors que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique s'apprête à inaugurer de nouveaux locaux scolaires au Causse de la Selle dans le cadre de « l'Ecole Causse et Buèges » il est intéressant de rappeler l'épisode de fin de construction de la Maison d'Ecole de Pégairolles.

Le 20 janvier 1884, le conseil municipal avait mis à la charge de la commune le 1/3 de l'excédent de dépense, soit 380 francs de l'époque (équivalant approximativement à moins de 3 000€). Le 9 mars 1884, le conseil précise que cette somme sera prélevée en deux annuités par addition aux quatre taxes directes de la commune.



La réception définitive de l'école communale de Pégairolles-de-Buèges eut lieu le **3 décembre 1885** sous le mandat de Paulin Tuffery.

La commune de Pégairolles eut beaucoup de peine pour s'acquitter de sa dette envers les artisans, Pierre Cambon et Fulcrand Rodier. Finalement, pour régler ses arriérés, c'est à un emprunt remboursable en 15 ans que la commune de Pégairolles-de-Buèges eut recours à partir de 1887.

Espérons que, grâce aux subventions obtenues, la commune du Causse de la Selle souffrira moins que notre Pégairolles d'antan pour s'acquitter du financement de ses nouveaux locaux.

Changements dans le personnel communal :

Jérôme Bouisseren, notre ouvrier communal depuis 2012, a décidé de cesser cette activité et a opté pour une rupture conventionnelle de son contrat à compter du 12 mai.

Nous avons pu ainsi proposer à Mr Ruslan Samanate un contrat jusqu'à la fin de l'année 2022 afin de pourvoir à l'entretien de la commune. Nous le verrons donc encore sur Pégairolles en dépit du déménagement de sa famille sur Ganges.

NOUVELLES DES HABITANTS :

ARRIVEE DE NOUVEAUX HABITANTS ET DEMENAGEMENTS :

Cette année, c'est au Village que l'on a enregistré des changements.

- Départ de Ruslan Samanate, Iulya et Maxime de la maison des Aucelous, vers Ganges où ils pourront notamment bénéficier de cours de français.
- Arrivée de Madame Isabelle Marié comme locataire de la maison des Aucelous.
- Arrivée de Madame Mancel à la maison « Moïse » sa résidence secondaire, au moins dans un premier temps. Elle espère pouvoir animer quelques stages d'arts créatifs à Pégairolles.
- Arrivée de Valentina Yuzko, Marharita et Veronika Harmai et Palina Minova ainsi que de leur féroce petit chien Bula. Veronika et Palina ont rejoint l'école « Causse et Buèges » pour terminer l'année scolaire. N'hésitez pas à engager le dialogue, ceci leur permettra de progresser en français, et peut-être à vous...en ukrainien.

DECES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons enregistré une série de disparitions parmi les anciens de Pégairolles, souhaitons que cette liste ne s'étoffe pas trop rapidement.

- **Décès de « Vitto Milhau »** le 31 janvier 2022 à l'âge de 91 ans : C'est une des figures du Méjanel qui a quitté la Commune. Venue de sa Lozère natale, dans les hautes terres du Mont-Lozère, Louise Victoria Teissandier avait suivi un berger lors d'une transhumance. Pendant des décennies, elle a travaillé aux côtés de son mari, Robert, pour tenir l'élevage ovin du Méjanel dans la meilleure tradition du pastoralisme. Victo qui était réputée pour ses

pélardons distribués généreusement aux voisins et amis, était aussi une danseuse infatigable lors des fêtes de village. Que ses quatre enfants, ses petits-enfants et arrières petits-enfants trouvent ici les condoléances de la commune toute entière.

• **Décès d'Alain Plantier** : le 28 mars 2022, à l'âge de 85 ans. Originaire des cévennes, et tombé sous le charme de notre paysage, Alain avait choisi de prendre sa retraite ici, avec son épouse Françoise. Il s'était investi dans la gestion communale, et avait notamment assuré un mandat de Maire de Pégairolles puis assuré sa relève en poursuivant comme adjoint lors du précédent mandat. Une brutale maladie a fait partir pour son dernier vol notre pilote d'aéronefs civils et militaires. Merci à Alain pour ce qu'il a fait pour la commune et pour sa petite église. Toutes nos pensées attristées pour Françoise et sa famille.

• **Décès de Christian Revel** : le 10 mai 2022, à l'âge de 85 ans. Après avoir fait aménager sa maison pour y rester le plus longtemps possible avec Paule, son épouse, Christian a brutalement opté pour une dernière facétie, un départ soudain en direction de la Séranne et plus particulièrement du cirque de Comboussière où, jeune éclaireur, il avait participé, déjà avec Paule, à l'épopée de la première exploration de la grotte-aven du Grelot, vaste cavité de la commune. N'ajoutons rien à cette chronique, sa modestie nous le reprocherait. Toute notre compassion pour Paule et leur famille

Informations pratiques

- **La Mairie et vous : (secrétariat, horaires, formalités ...)**
 - Ouverture au public : mercredi de 10h00 à 13h00 et vendredi de 14h00 à 19h00, sauf congés, jours fériés et événements exceptionnels (voir affichage et avis sur InfoFlash).
 - Le Maire reçoit sur rendez-vous.
 - Contacts : Nathalie Thénod ; téléphone aux heures de secrétariat : 04 67 73 14 07
mail mairie : mairiedepegairolles@wanadoo.fr
- **Votre équipe Municipale (jusqu'en Mars 2026) :**
 - Maire : Georges CAPUS – Conseiller communautaire titulaire

- Premier Adjoint : Jean-Michel SALZE, Conseiller communautaire suppléant
- Deuxième adjoint : Jean LEFEVRE,
- Les autres conseillers : Mireille MILHAU, Magali COLDEFY, Florent GADEBOIS et Gaël VIALLEFONT.

Eau potable et assainissement :

Depuis début 2018, ces **deux compétences sont du ressort de la communauté de communes.**

Des exemplaires des règlements correspondants ont en principe été adressés à tous les usagers.

En cas de problème ou d'interrogation sur le fonctionnement de ces services, la qualité de l'eau, sur la facturation, sur les démarches concernant un raccordement, un certificat de branchement conforme...contactez :

- **En priorité : la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – 25, allée de l'Espérance – 34270 Saint-Mathieu de Trévières** (tel : 04 67 55 17 00 ; site internet grandpicsaintloup@ccgpsl.fr)
- A la Mairie, notre deuxième adjoint, Jean Lefèvre qui assure un suivi local du service de l'eau pour la CCGPSL.

Déchets et encombrants ;

Une autre compétence de la Communauté de Communes:

Déchets recyclables en bac jaune :

Merci de **ne pas jeter ce type de déchets entassés dans des sacs type sac poubelle ou autres.** Le système de tri optique ne permettra pas de les reconnaître et ils seront refusés et non recyclés ce qui entraînera un surcoût significatif avec à terme un effet à la hausse sur notre taxe d'enlèvement des ordures.



A l'arrivée de nos bacs jaunes à Lansargues, « il n'y a plus qu'à trier... » :

Surtout pas de piles ni batteries dans les bacs jaunes ou verts, c'est une classique source d'incendie en centre de tri avec parfois des conséquences extrêmement coûteuses.

Noter aussi que le verre n'est pas à jeter dans ces bacs jaunes, mais en colonne d'apport au carrefour du Méjanel, pas plus que le « gros carton » en principe à amener en déchetterie.

Veillez aussi à plier les emballages type cartonnettes, faute de quoi le bac jaune déborde bien avant sa collecte, et à démonter les « bag-in-box ».



Après tri à Lansargues, des balles de matériaux triés et compressés prêts pour partir au recyclage :

Ordures ménagères non recyclables et « bacs verts » :

Ces déchets sont conduits à l'Unité de Valorisation Énergétique de Lunel-Viel où leur combustion permettra la production d'électricité revendue sur le réseau. La fraction « putrescible » riche en eau devrait désormais prioritairement être utilisée localement en la compostant ou en la servant aux poules de notre « Poulanel » si comestible par ces volatiles. Voir sur place les bonnes instructions en la matière.

Question souvent posée : que faire des cagettes ? Elles sont éligibles au bac vert, mais merci de les écraser afin de ne pas remplir ces bacs avec du vide. Si vous avez quelques gros cartons dont la quantité ne justifie pas un passage en déchetterie, mettez-les aussi dans le bac vert après les avoir pliés.

Déchets verts :

Le brûlage des déchets verts produits par les particuliers est désormais interdit, surtout au voisinage des habitations, et passible d'amende. Une dérogation est possible pour les déchets verts agricoles et ceux provenant des obligations légales de débroussaillage.

Un broyeur a été mis à disposition, par la CCGPSL, des « 4 communes de la Buèges » afin d'éviter l'engorgement des déchetteries.

Il a par ailleurs été décidé d'interdire totalement le dépôt sauvage de déchets verts et notamment dans le virage sous la Mairie, ainsi qu'en contre-bas des remparts comme certains en avaient pris l'habitude.

Si vous prévoyez de générer des déchets verts non agricoles, contactez la Mairie afin de mettre en place leur enlèvement ou leur broyage sur place.

Autres déchets

La déchetterie : la plus proche est celle de Notre-Dame-de-Londres : voir les horaires d'ouverture sur le site de la communauté de communes. Accès gratuit à toutes les déchetteries de la CCGPSL pour les particuliers résidents sur présentation de la carte « Pass-Pic » à demander en Mairie.

- Les déchets toxiques, huiles, peintures, gravats, ferrailles, pneumatiques de véhicules légers, sont obligatoirement à déposer en déchetterie (carte Pass-Pic requise).
- Les « encombrants » peuvent faire l'objet d'un enlèvement à votre porte après prise de rendez-vous préalable auprès de la CCGPSL : **04 67 55 17 00**

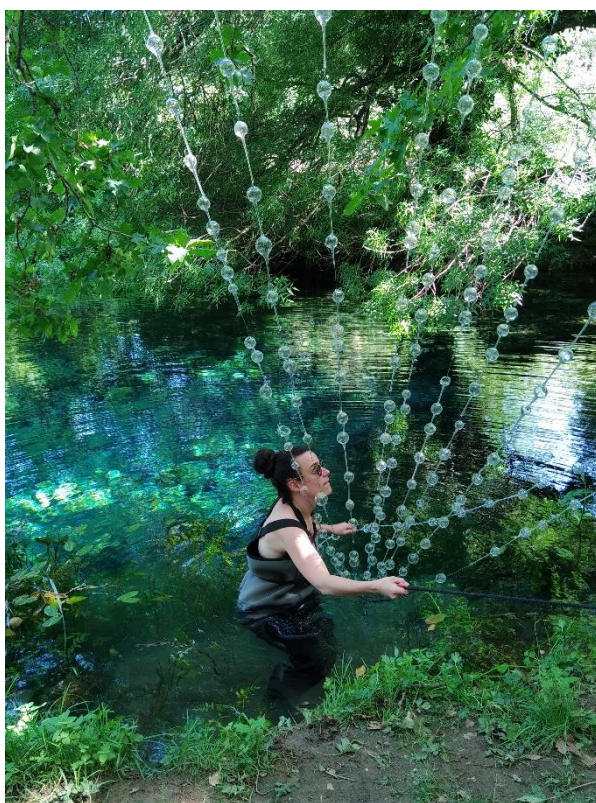
Plus d'information sur le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (www.grandpicsaintloup.fr), vous trouverez aussi le lien vers cette adresse sur le site internet pegairollesdebueges.fr.

- **Culture et festivités :**

Informations à consulter sur le site internet de la Mairie, les panneaux d'affichage et InfoFlash.

En cette année 2022 nous allons reprendre progressivement nos habitudes après deux ans de restrictions.

* **Festa-Trail :** cette course a traversé Pégairolles le samedi 28 mai 2022 ; les bénévoles de la commune ont été fidèles au poste pour assurer ravitaillement et comptage. Ils furent hélas moins nombreux que d'habitude et ont dû endurer de longues heures sans relève. Le nombre des années est, lui aussi, passé par là...



* **Au bord des Paysages :** Après un pot de contact sur place le samedi 25 juin, l'artiste verrière, Mathilde Caylou a installé une œuvre éphémère à la Source de la Buèges. Ceci s'inscrit dans la manifestation organisée par la communauté de communes sous le vocable « Au bord des Paysages » qui regroupera cinq installations en tout en 2022, à Saint-Martin de Londres, Saint-Jean de Buèges, Saint-André de Buèges et chez nous. L'œuvre sera démontée en octobre.

* **Fête nationale :** la réunion citoyenne habituelle se tiendra le **jeudi 14 juillet 2022**, place de l'Eglise, à partir de 19h. Animation musicale autour de la bossa-nova. (voir affiches).

* **Samedi 16 juillet : « les dessous de Pégairolles » :** conférence sur les plongées dans le réseau souterrain de la Buèges. Horaire et lieu seront précisés par affiche.



Dans la Source à 68 m de profondeur...

* **Fête de la Source :** le **samedi 30 juillet**, le comité des fêtes Lo Dralhau a prévu une version allégée à partir de 15h.

* **Vœux du Maire :** le **vendredi 30 décembre**, les traditionnels vœux du Maire à 18h à la salle des fêtes.

S'il y a lieu, les dates des autres manifestations seront communiquées dès que possible.

NOUVELLES DU POULANEL :

En dépit de quelques disparitions prématurées de volailles, ce poulailler participatif continue de donner satisfaction à ses participants mais aussi aux autres habitants qui ont retrouvé le plaisir d'entendre le chant du coq.

Au-delà de la production d'œufs bio et frais, le Poulailler apporte d'autres avantages. Il participe à la réduction locale d'une partie des déchets putrescibles au même titre que les composteurs. Retenez que les poules sont friandes d'épluchures de salade, de restes de viande, poissons, crustacés, mais qu'elles ne font rien des pelures d'agrumes et qu'elles sont incapables de concasser les coquilles d'huîtres.